

Date de publication: 2 avril 2015

Système de plafonnement et d'échange lié de droits d'émission de gaz à effet de serre de la Californie et du Québec – Sommaire des soldes des comptes

Ce rapport présente le sommaire des droits d'émission détenus par les émetteurs et les participants dans le marché lié des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec et de la Californie. Les soldes sont présentés par types de droits d'émission (unités d'émission par millésime et crédits compensatoires par type de projet) et sont agrégés pour chaque type de compte. À moins que le gouvernement participant qui délivre le droit d'émission ne soit précisé entre parenthèses (CA ou QC), tous les droits d'émission peuvent être mis en circulation par le Québec et la Californie. Les émetteurs et participants des programmes du Québec et de la Californie peuvent détenir les comptes suivants : compte général, compte de conformité et compte à usage limité (entités de la Californie seulement). Les comptes des gouvernements participants du Québec et de la Californie sont les suivants : électricité renouvelable volontaire (Californie seulement), vente aux enchères, mise en circulation, allocation et réserve.

Cette information a été extraite du système de suivi des droits d'émission CITSS (Compliance Instrument Tracking System Service) à 15 h (HAE), le jour ouvrable précédant la date indiquée plus haut. Cette information est spécifique aux soldes des comptes des émetteurs et des participants inscrits au système CITSS conformément aux règlements du Québec et de la Californie. Le rapport inclut tous les droits d'émission mis en circulation dans le système de plafonnement et d'échange lié du Québec et de la Californie et présente un sommaire par types de droits d'émission, indépendamment du gouvernement qui a mis en circulation ces droits (par exemple, les soldes des comptes des unités d'émission du millésime 2013 incluent toutes les unités d'émission 2013 délivrées par la Californie et le Québec). Les soldes des comptes des entités québécoises peuvent contenir des droits d'émission délivrés par la Californie. Ce rapport est mis à jour le deuxième jour ouvrable de chaque trimestre.

	Comptes	des émetteurs et	des participants	Comptes des gouvernements participants					Tous les comptes
Millésime	Général	Conformité	Compte à usage limité***	Électricité renouvelable volontaire***	Enchère + mise en circulation + allocation	Retrait**	Invalidation	Réserve	Total
2013	62 453 405	77 718 344	0	729 748	3 100 544	40 137 959	0	0	184 140 000
2014	110 897 576	63 403 031	0	798 500	5 969 944	1 949	0	0	181 071 000
2015	133 664 332	76 745 629	40 766 692	986 250	187 486 359	1 758 738	0	0	441 408 000
2016	32 783 000	0	0	956 000	394 027 400	0	0	0	427 766 400
2017	32 852 900	1 742 100	0	926 000	378 699 800	0	0	0	414 220 800
2018	10 431 500	0	0	895 750	376 724 550	0	0	0	388 051 800
2019	0	0	0	865 750	374 063 750	0	0	0	374 929 500
2020	0	0	0	835 500	360 878 700	0	0	0	361 714 200
Non-Vintage Québec Early Action Allowances (QC)	1 680 026	360 000	0	0	0	0	0	0	2 040 026
Non-Vintage Price Containment Reserve Allowances	0	0	0	0	0	0	0	141 818 300	141 818 300
Unités d'émission sous-total	384 762 739	219 969 104	40 766 692	6 993 498	2 080 951 047	41 898 646	0	141 818 300	2 917 160 026
,									
Projet forestier États-Unis (CA)*	5 743 764	39 968	0	0	0	1 376 726	0	0	7 160 458
Projet de foresterie urbaine (CA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone	7 655 887	66 784	0	0	191 960	179 552	88 955	0	8 183 138
Recouvrement d'une fosse à lisier – Destruction du CH ₄	697 223	0	0	0	18 170	131 154	0	0	846 547
Capture du méthane minier (CA)	278 177	0	0	0	0	0	0	0	278 177
Lieux d'enfouissement – Destruction du CH ₄ (QC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits compensatoires – Sous-total****	14 375 051	106 752	0	0	210 130	1 687 432	88 955	0	16 468 320
TOTAL	399 137 790	220 075 856	40 766 692	6 993 498	2 081 161 177	43 586 078	88 955	141 818 300	2 933 628 346

⁺ II y a également 1,699,634 crédits compensatoires de projets forestiers États-Unis dans le ARB Forest Buffer Account.

^{**} Le transfert volontaire de droits d'émission vers les comptes de retrait des gouvernements est permanent et ne contribue pas à satisfaire à une obligation de conformité d'un émetteur.

^{***} Ces comptes sont uniquement disponibles pour les entités californiennes.

^{****} Le compte d'intégrité environnementale du Québec n'est pas présenté dans ce tableau, le solde actuel de ce compte est de 0.